



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 1^{er} novembre 2017 19 h à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères: Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absentes à la séance :
Madame la directrice général et greffière : Mariève Bernier
Madame la conseillère : Denise Larouche

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

17-11-267

**1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-268

**2.
RÉSOLUTION – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 3 À L'ENTREPRENEUR « LAROUCHE CONSTRUCTION » DANS LE CADRE DE LA RELOCALISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CASERNE DE POMPIERS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 17-05-129, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat de relocalisation des travaux publics et de la caserne de pompiers à l'entrepreneur Larouche Construction, pour une somme de 929 342,93 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 3 préparée par madame Manon Théberge, architecte de la firme TRAME, et vérifiée par madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe de la Ville de Chapais;



CONSIDÉRANT les sommes reçues du Fonds Eastman, gérées par l'Administration Régionale Baie-James et dévolues au développement économique et aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 1^{er} novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière

APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE, sur recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, le Conseil municipal autorise le paiement du décompte numéro 3 à l'entrepreneur Larouche Construction dans le cadre des travaux de relocalisation du service des travaux publics et de la caserne de pompiers;

Décompte progressif numéro 3	
Total du contrat original	929 342,93 \$
Supplément autorisé	0,00 \$
Crédits autorisés	0,00 \$
Montant du contrat à ce jour	929 342,93 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour	514 525,75 \$
Retenue (10 %)	51 452,58 \$
Sous-total	463 073,17 \$
Moins montant des certificats antérieurs	191 493,45 \$
Sous-total	271 579,72 \$
Taxes	
T.P.S. (5 %)	13 578,99 \$
T.V.Q. (9,975 %)	27 090,08 \$
Montant du présent certificat	312 248,79 \$

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-15-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-269

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin

APPUYÉ par madame Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.

Il est 19 h 06

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné, directrice
générale adjointe et greffière
suppléante